



# Processus Budgétaire BR 2023

Réunion de lancement du 11 Mai 2023

Direction des Affaires Financières  
Pôle Budget – Service Budget

Direction des Ressources Humaines  
Pôle Pilotage – Bureau Masse Salariale et Emplois

# Sommaire

## **Première partie**

Périmètre et cadrage du BR 2023

## **Deuxième partie**

Distinction Enveloppe / Hors Enveloppe & éléments méthodologiques de budgétisation

## **Troisième partie**

Processus DRH

## **Quatrième partie**

Maquette budgétaire DAF et documentation utile au dialogue de gestion

## **Cinquième partie**

Macro-calendrier



# Première partie

---

# BR 2023 : un budget rectificatif unique qui s'inscrit dans un contexte contraint (résultat déficitaire)

## Vers une simplification de la procédure d'élaboration budgétaire

- 2023 : un calendrier de renouvellement des instances centrales de l'établissement contraint ;
- Volonté de rationalisation des temps de dialogue budgétaire;
- Simplification du calendrier budgétaire annuel;
- Suivi plus fin de l'exécution infra-annuelle des différentes structures;
- Dans un contexte financier contraint, ce fonctionnement demandera également de se doter des moyens pour effectuer des redéploiements sous enveloppe en cours d'année.

# BR 2023 : Périmètre et cadrage

## Périmètre du BR 2023

- Ouvert à toutes les structures;
- Caractère certain des re prévisions;
- Optionnel, pas de caractère obligatoire;
- Seuil de 100 k€ pour les variations de ressources propres;
- Voté au CA du 03 Octobre 2023.

## Cadrage du BR 2023

- Ajuster les ressources propres certaines d'un montant significatif (100 k€);
- Se conformer le plus possible aux prévisions de réalisation à fin d'exercice compte tenu des informations à disposition à date;
- Réajuster au réel les prévisions sur les projets financés (pas de seuil);
- Enveloppes (hors projets financés) : **pas d'ajustements non financés / non équilibrés** > *pas de diminution des recettes sans diminution des dépenses correspondantes, ni de dépenses complémentaires sans contrepartie en recette;*
- Les demandes de virements de masses et les transferts inter-sociétés seront possibles, mais soumis à arbitrage.

# BR 2023 : inscription des demandes dans la maquette de collecte de la DAF

Le BR sera renseigné dans la maquette de collecte de la DAF sur un onglet dédié, les mouvements qui doivent apparaître sont :

- ✓ Les ajustements des dépenses de fonctionnement et d'investissement;
- ✓ Les ajustements des recettes de fonctionnement (et d'investissement);
- ✓ Les ajustements des dépenses et des recettes sur projet financé (PFI financé) (toutes masses);
- ✓ **Les dépenses de masse salariales sur RP hors éOTP (9000GPMS - NA), financées par des recettes supplémentaires ou dans le cadre d'un virement de masse**
  - A inscrire également côté DRH MSE.

## Identification par les typologies de variation

- En face de chaque modification du budget, il devra être renseigné une typologie de variation permettant de mieux retracer les demandes et identifier les arbitrages;
- ✓ La typologie s'apprécie en fonction de l'impact de la demande en droits constatés.

# BR 2023 : inscription des demandes dans la maquette de collecte de la DAF

## Détail des typologies de variation

- **Variations Hors Virements de Masse**
  - Variation de Dépenses financées par une variation de Ressources Propres équivalente
  - Augmentation des Ressources Propres sans contrepartie totale
  - ~~Diminution des Ressources Propres sans contrepartie totale~~
  - ~~Dépenses complémentaires sans contrepartie~~
  - Diminution des dépenses sans contrepartie
  - Ajustement des AE sans besoin en droit constaté
  - Ajustement des RE sans besoin en droit constaté
  - ~~Déprogrammation au BR pour Reprogrammation au BP sur éOTP Financés~~
- **Virements de Masse**
  - Fonctionnement > Investissement
  - Fonctionnement > Masse Salariale
  - *Investissement > Fonctionnement*
  - *Investissement > Masse Salariale*
  - Masse Salariale > Fonctionnement
  - Masse Salariale > Investissement
- **Virements Inter-Sociétés**
  - Entre Budget Principal et BAIM – Sans Changement d’enveloppe
  - Entre Budget Principal et BAIM – Avec Changement d’enveloppe

# Marchés de nettoyage et de gardiennage

Le BR 2023 doit permettre aux structures concernées de réajuster les prévisions relatives à ces deux marchés en fonction du réel attendu en lien avec les notifications:

- Réajustement des droits constatés si nécessaire : correspond au montant de la charge annuelle;
- Réajustement des AE en cas de complément d'engagement à effectuer (par exemple, fiches modificatives nouvelles et non inscrites au BP 2023);
- ✓ Ces lignes doivent être strictement identifiées > *Typologie BAIM sur la maquette DAF*
- Les coûts relatifs aux marchés de nettoyage et de gardiennage doivent être pris en charge et financés par les structures, à l'intérieur de l'enveloppe allouée.

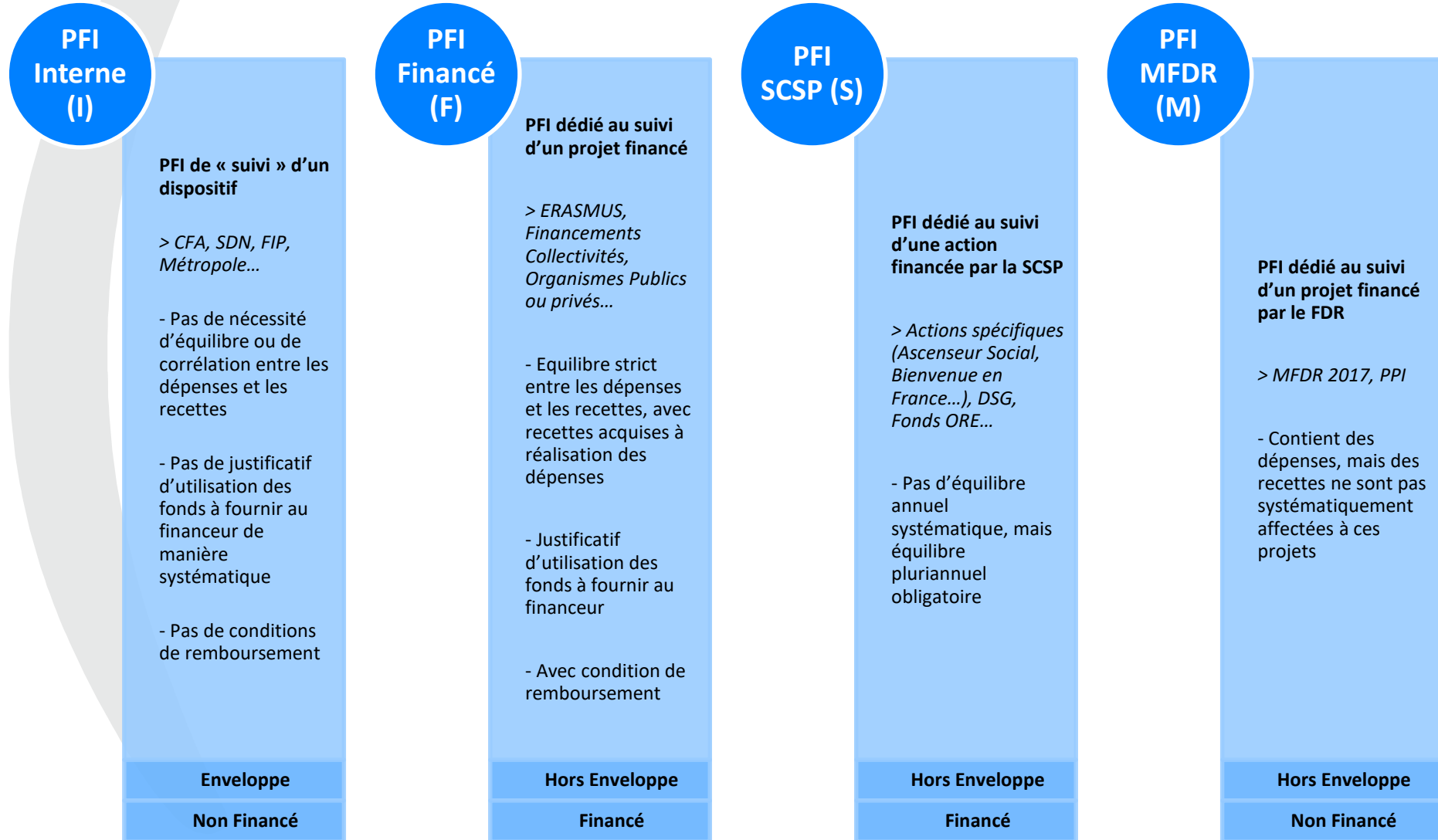




# Deuxième partie

---

# Mode de Gestion des Programmes de Financement (PFI)



# Enveloppe Budgétaire - Principes

**Périmètre  
« Enveloppe »**

Dépenses et  
Recettes qui ne  
concernent pas un  
projet ou un  
dispositif  
entièrement financé

=

Dépenses et  
Recettes **Hors Projet**  
**Autofinancé suivi**  
sur éOTP dédié

**NA et PFI en I**

- > Dépenses pédagogiques et/ou patrimoniales
- > Ressources Propres
- > Recettes de Formation (Apprentissage, FC, Diplômes Etab...)

# Enveloppe Budgétaire - Principes

Dépenses

MS sur RP  
à financer

+

Fonctionnement et Investissement (F+I)  
sur Enveloppe  
sur le 1010 ou le 1080

≠

Recettes

Ressources Propres (RP)  
sur Enveloppe  
sur le 1010 ou le 1080

*Reste à Charge  
pour l'Établissement*

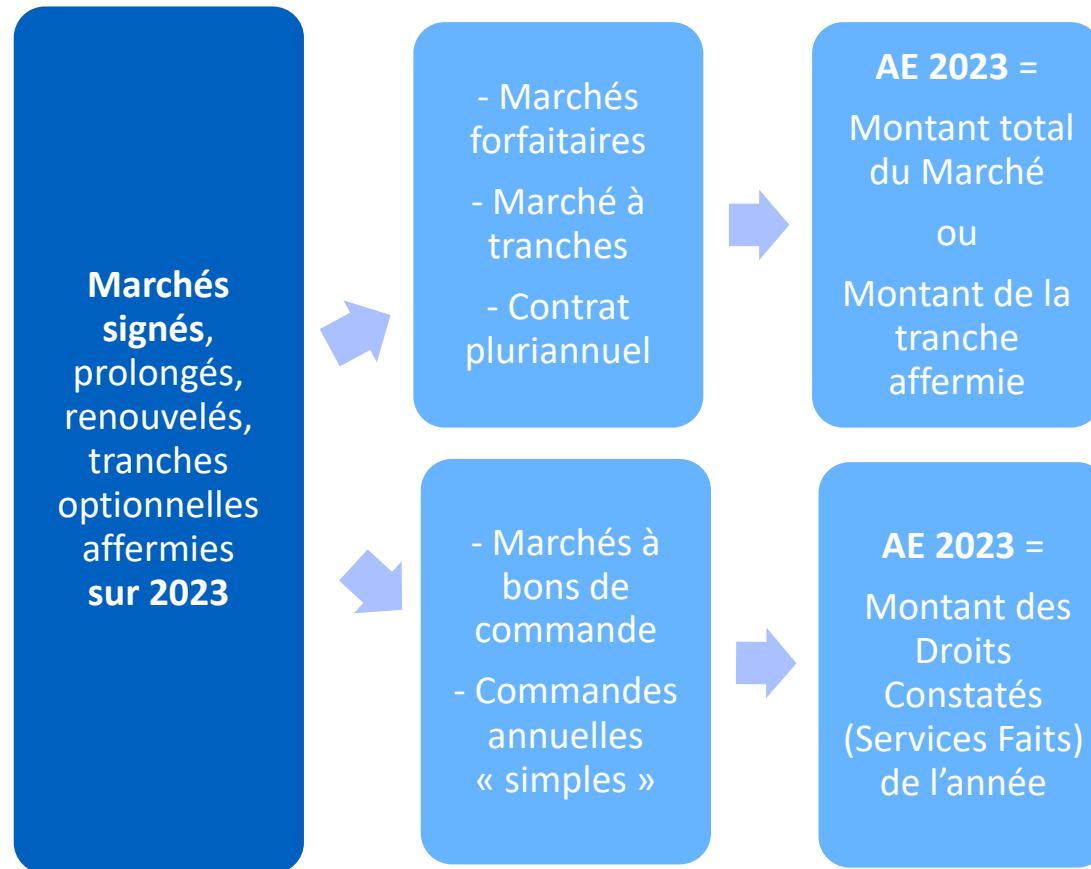
# BR 2023 : Méthodologie de Budgétisation – Autorisation d'Engagement (Dépenses) sur Enveloppe

## Autorisation d'Engagement (AE)

- Notion introduite par le Décret GBCP. C'est le budget qui sert à l'engagement des dépenses, c'est la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées sur l'exercice.
- Les AE donnent l'information de l'ensemble des engagements pris par l'établissement > appréciation de la soutenabilité budgétaire.
- Le budget d'AE est consommé lors de l'engagement de la dépense (à l'émission du BdC).
- L'AE est une notion annuelle : il est prévu et consommé sur un exercice donné, cependant ils peuvent se dénouer en CP sur plusieurs exercices (cas des EJ à portée pluriannuelle ou décalage naturel du flux de la dépense).

**Périmètre des AE du BR 2023 = nouveaux engagements 2023**

# BR 2023 : Méthodologie de Budgétisation – Autorisation d'Engagement (Dépenses) sur Enveloppe



## BR 2023 : Méthodologie de Budgétisation – Autorisation d'Engagement (Dépenses) sur Enveloppe



# BR 2023 : Méthodologie de Budgétisation – Recettes sur l'Enveloppe

## Prévisions en Comptabilité Générale (en Droits Constatés)

- Liées aux droits acquis durant l'exercice
- **BR 2023 en DC = Prévisions des recettes titrées et des variations de PAR-PCA**
- N.B : Pour les droits d'inscription, comptabilisation à l'encaissement > plus de 4/12<sup>ème</sup> - 8/12<sup>ème</sup>

## Prévisions en Comptabilité Budgétaire (en RE)

- Liés aux encaissements à venir sur l'exercice
- Par simplification : **BP 2023 en RE = BP 2023 en DC**
- Pour les contrats financés (Hors Enveloppe), la prévision du RE dépendra des dispositions de la convention > *cf partie dédié aux prévisions de RE sur le Hors Enveloppe*



# BR 2023 : « Hors Enveloppe Budgétaire » – Principes

**Périmètre  
« Hors  
Enveloppe »**



Dépenses et  
Recettes  
**Sur Projet  
Autofinancé suivi  
sur éOTP dédié**



**PFI en F – S - M**  
> Conventions ou  
financements à  
justifier avec  
condition de  
remboursement  
> Dispositifs  
spécifiques à isoler  
du périmètre de  
« l'Enveloppe »

# BR 2023 : « Hors Enveloppe Budgétaire » - Principes

Dépenses

Masse Salariale  
affectée au Projet

+

Fonctionnement et  
Investissement  
affecté au Projet

=

Recettes

Financement du Projet

# BR 2023 : « Hors Enveloppe Budgétaire » – Prévisions budgétaires sur les projets financés

## Prévisions en Comptabilité Générale (en Droits Constatés)

- Dépenses = prévisions des dépenses réalisées (= Services Faits) de l'Exercice 2023
- Recettes :
  - PFI en F : Recettes = aux prévisions des dépenses réalisées (équilibre annuel obligatoire)
  - PFI en S : Budgétisation de 100 % de la recette l'année de notification, 0 les autres années (équilibre jugé de manière pluriannuelle) > pas de corrélation avec la prévision des dépenses

## Prévisions en Comptabilité Budgétaire (en AE / RE)

- AE = aux prévisions de Services Faits de l'Exercice
  - Attention - Reversements Partenaires ERASMUS : Budgétisation en AE de l'ensemble des reversements sur l'année de signature des conventions de reversement, 0 les années suivantes (**AE<> DC**)
- RE : dépendent des prévisions de versements inscrites dans la convention, prévoir sur 2023 le montant des versements prévus sur l'exercice > la prévision est indépendante des recettes et des dépenses en droit constatés ou en AE

## BR 2023 : « Hors Enveloppe Budgétaire » – Modifications du budget hors phases budgétaires

### Ouverture d'une convention non prévue

- Cas d'une convention nouvelle, signée en cours d'exercice, sans prévision budgétaire
- Possibilité d'ouvrir les crédits avant le BR suivant, s'il y a des dépenses urgentes à engager
- Pas de régularisation au BR suivant, sauf en MS

### Réajustement du Budget à la baisse

- Si le montant notifié est supérieur au montant budgétisé, la DAF Budget viendra réajuster les crédits à la baisse
- Maitrise des risques, permet d'éviter toute surconsommation non financée



# Troisième partie

---

## Sommaire

**Grands principes 2023 relatifs à la masse salariale**

**Actions attendues et soutien du bureau Masse Salariale  
et Emplois**

## Grands principes 2023 relatifs à la masse salariale

Ajout des impacts au BR 2023 (recrutements, étudiants, HCC ...) **arbitrés favorablement** par la gouvernance et ayant un impact sur 2023 (suivi des **FEBS**)

Prise en compte des demandes financées sur **eOTP (hors F & S)** si la variation en recette est **supérieure à 100K€**

Mise à jour de **l'enveloppe HCC** selon le **taux en vigueur** au 01/07/22 (*en attente de savoir comment cet impact est financé*)

Prise en compte des demandes financées sur ressources propres (FORCO, Apprentissage ...) si la variation en recette est **supérieure à 100K€**

**Pas de prise en compte** de demandes nouvelles **non financées**

Prise en compte des demandes **financées** sur **eOTP (F & S)** au **réel**

Le **transfert de moyens** de l'enveloppe de personnel vers celle de **fonctionnement ou investissement** est possible

## Actions attendues et soutien du bureau Masse Salariale et Emplois

**Le bureau masse salariale et emplois** reste disponible pour un atelier technique si la structure le souhaite du **30/05 au 16/06**

Les modifications budgétaires se feront via l'outil DEMAT CE. Deux formations sont organisées par le bureau MSE les 16 mai (St Charles) et 25 mai (Aix en Provence) sur cet outil

**Retour définitif** attendu du budget rectificatif 2023 pour le **20/06**





# Quatrième partie

---

## BR 2023 : Maquette de collecte DAF

- La maquette de collecte du BR 2023 est identique à celle utilisée sur les phases précédentes (BP 2024 – BR 2023), elle sera également utilisée pour le BP 2024
- Les demandes du BR 2023 se feront un onglet dédié, les montants en € sont à inscrire en variation
- La maquette fait apparaître plusieurs onglets :
  - Les onglets d'intégration, permettent de renseigner vos demandes budgétaires
  - Les onglets de contrôle des PFI, permettent de vérifier l'équilibre des dépenses et des recettes en droits constatés sur les PFI
  - L'onglet « Contrôle Enveloppe », permet de juger du respect de l'équilibre de l'enveloppe et des conditions du cadrage
  - Les onglets de synthèses, permettent d'avoir des restitutions en comptabilité générale ou budgétaire ; et pouvoir analyser les demandes du BP ou du BR, en les mettant en regard avec les précédentes phases ou réalisations

# BR 2023 : Maquette de collecte DAF – Cas Pratiques et Exemples

## Cas 1

- La structure réajuste ses recettes de formation sans réajuster ses dépenses :
  - + 100 k€ en Apprentissage
  - - 50 k€ en Formation Continue
  - + 20 k€ en Diplômes Propres
- Permet de mettre en cohérence les prévisions aux réalisations attendues et gagner en qualité dans les analyses du réalisé

## Cas 2

- Inscription de recettes non prévues au budget avec des dépenses pour un montant équivalent
  - + 35 k€ de Taxe d'Apprentissage qui vient financer des dépenses de fonctionnement

## Cas 3

- Inscription de recettes non prévues au budget avec des dépenses pour un montant équivalent
  - + 100 k€ de formation par Apprentissage qui vient financer des dépenses de fonctionnement, d'investissement et de masse salariale

# BR 2023 : Maquette de collecte DAF – Cas Pratiques et Exemples

## Cas 4

- Nouvelle convention à justifier de 150 k€ pour une durée de 2 ans avec le CD 13, signée en 2023
  - La convention prévoit une avance de 100 k€ à la signature
  - Le porteur de projet prévoit de dépenser 60 k€ la première année (20 en Fct, 40 en MS)

## Cas 5

- La structure prévoit des prestations internes vendeuses avec d'autres structures pour 60 k€ sur 2023

## Cas 6

- Nouvelle convention ERASMUS (AMU Coordinateur), de 5 M€ pour une durée de 3 ans signée en 2023
  - La part AMU est de 1 M€ sur l'ensemble du projet, les conventions de reversements seront établies avant la fin de l'exercice 2023 avec les différents partenaires
  - La convention prévoit une avance de 2 M€ à signature
  - Le porteur de projet prévoit de dépenser sur la première année 1,5 M€ dont 1 M€ pour les reversements aux partenaires

# BR 2023 : mise à disposition de la documentation utile au Dialogue de Gestion

- ✓ Suite à la réunion de lancement, si vous souhaitez effectuer une demande de BR, vous devez vous rapprocher de la DAF et de la DRH pour prendre RDV pour 2 ateliers techniques distincts, **au plus tard le 24 mai 2023**
- La maquette de collecte DAF vous sera transmise une fois que le RDV sera fixé
- Les documents suivants sont consultables sur le site « IntrAMU » de la DAF BUDGET :  
*<https://www.univ-amu.fr/fr/intramu/daf-budget>*
  - La note technique du BR 2023
  - Le PPT de présentation de la réunion de lancement
- Les interlocuteurs du Pôle Budget de la DAF et du Bureau Masse Salariale et Emplois de la DRH sont à disposition pour toute question.

## BR 2023 : Maquette de collecte DAF – Echanges et retour des Documents

- Les ateliers techniques auront lieu **du 30/05/2023 au 16/06/2023**, en présentiel au Pharo ou à distance via Skype ou Zoom
- Avant chaque atelier technique, la structure devra transmettre sa maquette budgétaire complétée au Service Budget, au minimum 48h avant le RDV
  - ✓ Cela permettra au Service Budget de réaliser une première analyse sur les données et préparer l'atelier technique en prenant compte des demandes
- Suite aux ateliers, **la maquette de collecte finalisée et vérifiée par le Service Budget sera retournée au plus tard le Mardi 20 Juin**
  - Les retours définitifs qui peuvent être faits avant cette date sont les bienvenus
- Les retours définitifs sont adressés auprès de votre interlocuteur du Service Budget.

# Pôle Budget de la DAF : portefeuilles de gestion

**Pierre-Yves ZEREGA**  
Directeur du Pôle Budget

**Clara BEDECHIAN**  
Responsable du Service Budget

**Walid KASSEB**  
Chargé du Contrôle  
et des Outils Budgétaires

**Antoine BEATINI**  
Assistant de Gestion Budgétaire

**Théo CURCI**  
Assistant de Gestion Budgétaire

**Florence LUCCHINI**  
Assistante de Gestion Budgétaire

## Services à Comptabilité Distincte (SACD) - Fondations - Budgets Annexes - Services Interuniversitaires

CNF1*	CNFM			IMERAD	IMERA		PCA* / PCL*	PLAN CAMPUS
IEC2AD	IECJ							

## Services Centraux

9000AD* / 400ADPI	ADMINISTRATION	9000CU* / 400CUCO	CUBE	9000PE*	DPMSE	9000SCHS / 400HS*	DHSE
9000ADEG	MISSION EGALITE	9000HX* / 400HXCO	HEXAGONE	9000SCDD	DVPT DURABLE	9000SCSD / 400SD	DSSD
9000GPCR	CRFCB	9000GP	DRH	9000SCVE*	DEVE		
9000SCCO	COMMUNICATION						

## Fonctions Support

				951 / 451	DIRNUM	902 / 402	PATRIMOINE (DDPI - DEPIL)
--	--	--	--	-----------	--------	-----------	---------------------------

## Composantes

916 / 416	SCIENCES	910 / 410	ALLSH	911 / 411	FDSP	913 / 413	SMPM
918 / 418	FSS	912 / 412	IMPGT	917 / 417	FEG	915 / 415	PHARMACIE
933 / 433	INSPE	931 / 431	EJCAM	932 / 432	IAE		
939 / 439	OSU PYTHEAS	937 / 437	IUT	938	IRT		
945 / 445	MMSH	941	CFMI	940 / 440	POLYTECH		

## Erasmus Hébergés

9520AEES	ERASMUS INSPE	9520AEAL	ERASMUS ALLSH	9520AEEG	ERASMUS FEG	9520AESM	ERASMUS SMPM
9520AEPY	ERASMUS PYTHEAS	9520AEIU	ERASMUS IUT	9520AEFD	ERASMUS FDSP		
9520AESC	ERASMUS SCIENCES			9520AEPO	ERASMUS POLYTECH		

## Services Communs

950 / 450	SCD	952	DRI	953	SUIO		
956	SUMPP	954	SFPC	961	SUL		
957	SCASC	955	SUAPS	967 / 467	CULTURE & SOCIETE		
968	CSU	963	UTL				
		965	SCPU				



# Cinquième partie

---



## BR 2023 : macro-calendrier

Avril - Mai

- Fin Avril : Transmission de la Note Technique BR 2023
- **11/05 : Lancement du BR 2023**
- 11 > 24/05 : Prise de RDV Ateliers Techniques et Transmission des Maquettes de Collectes

Juin

- **30/05 > 16/06 : Ateliers Techniques DAF et DRH**
- **20 : Retour définitif des éléments à la DAF et à la DRH**
- 21 > 30 : Consolidation des retours des Composantes, Services Communs et Centraux + Contrôles de cohérence DAF - DRH

Juillet


- 03 > 11 : Analyse globale du BR et identification des points d'arbitrages
- **13 > 20 : Process de validation et arbitrages du BR**

Septembre  
- Octobre

- 28/08 > 15/09 : Elaboration des états réglementaires pour le Rectorat (liasse et note)
- 19 : Transmission des documents au Rectorat pour contrôle
- **03/10 : Conseil d'Administration - Vote du BR 2023**

## BP 2024 : Indiscretions...

- Vote de la Lettre d'Orientation Budgétaire (DOB) lors du CA du 18 Juillet 2023
- Vote du Budget Initial 2024 lors du CA du 21 Décembre 2023
- Ateliers Techniques DRH :
  - à partir de juin pour les services centraux et communs
  - à partir du 4 septembre pour les composantes
- Ateliers Techniques DAF : à partir du 11 septembre 2023.



**Nous vous remercions pour  
votre participation**